

Charte de coopération pour le CREHPSY Grand Est

PRÉAMBULE

Le CREHPSY (Centre de Ressources Handicap Psychique) a pour objectifs, l'amélioration du parcours et de la qualité de vie des personnes en situation de handicap psychique sur le territoire à travers des actions d'information, d'orientation, d'appui à l'évaluation, de mise en réseau et de recherche.

Financé par l'ARS, le CREHPSY est reconnu par Santé Mentale France, Fédération nationale reconnue d'utilité publique, regroupant des associations gestionnaires et des établissements, et soutenu par les Conseils départementaux.

Il se compose d'un réseau de partenaires représentatifs des secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, d'associations de personnes en situation de handicap psychique, de familles et de proches, de la région Grand Est.

TOUTES LES STRUCTURES SIGNATAIRES DE CETTE CHARTE DE COOPÉRATION RESPECTENT LES ENGAGEMENTS ET PRINCIPES ÉNONCÉS CI-APRÈS :

OBJET DE LA CHARTE

Le réseau de partenaires partage la volonté de favoriser l'accessibilité, la cohérence, la lisibilité et la continuité des parcours sociaux, médico-sociaux et sanitaires des personnes en situation de handicap psychique. Il ambitionne ainsi de prévenir ou de réduire les ruptures de parcours.

Il contribue à l'inclusion des personnes en situation de handicap psychique en favorisant le maillage des compétences dans les champs social, médico-social et sanitaire, ce qui permet une approche globale de la situation de chaque personne.

PRINCIPES ÉTHIQUES

Le réseau inscrit son action dans le cadre des principes éthiques suivants :

- La primauté de la personne est affirmée dans le respect de son intégrité et de sa dignité. Son identité ne saurait se réduire à sa maladie, ses symptômes ou son handicap.
- La reconnaissance à toute personne en situation de handicap psychique du pouvoir d'exercer son libre arbitre à partir de ses propres capacités et d'exprimer un choix éclairé sur son projet de vie.
- La reconnaissance à toute personne en situation de handicap psychique du droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui reconnaît et garantit son accès aux droits fondamentaux ouverts à tous les citoyens.
- L'inscription des signataires dans une dynamique d'échanges et de partages des savoirs, savoir-faire et savoir-être en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique.
- L'engagement de discrétion professionnelle et de respect du caractère confidentiel des informations échangées.

ENGAGEMENTS

La Charte est un engagement moral réciproque entre les différents partenaires associés, pour contribuer au fonctionnement du CREHPSY.